



Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) **s'adresse aux enseignants de la conduite issus d'une formation professionnelle** (BEPECASER ou Titre pro). Il représente un outil pédagogique majeur dans l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière.

Le REMC, qu'est-ce que c'est ?

Depuis le 1 juillet 2014 le REMC vient remplacer le PNF (Programme National de Formation à la conduite) datant de 1989. Il a été mis en place par les pouvoirs publics pour lutter contre l'insécurité routière.

Ce document s'articule autour de **quatre compétences, développées dans le livret d'apprentissage de l'élève**:

1. *Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul* : l'usager doit être en mesure de comprendre l'utilité des réglementations relatives à la conduite.
1. *Appréhender la route et circuler dans des conditions normales* : le conducteur doit apprendre à déplacer le véhicule, en circulation faible et normale et comprendre le rôle des éléments du véhicule pour une conduite sûre et économe.
1. *Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers* : en circulation normale à dense, le conducteur doit comprendre l'intérêt de la réglementation routière. Il doit pouvoir déplacer le véhicule et comprendre les risques du partage de la route, communiquer avec les autres usagers, et adapter sa propre conduite en conséquence.
1. *Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique* : en circulation complexe, le candidat doit pouvoir suivre un itinéraire de façon autonome, connaître les risques au volant et les comportements à adopter en cas d'accident.

Quel est l'objectif du REMC ?

L'objectif général est d'amener les usagers de la route à maîtriser les compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir. C'est à dire toutes les **aptitudes qu'un usager responsable doit pouvoir respecter lors du passage de son examen du permis de conduire** et suite à son obtention.

Les méthodes et cheminements pédagogiques sont librement choisis et adaptés par l'enseignant pour former ses élèves du mieux possible.

Quels sont les enjeux éducatifs de ce référentiel ?

Toujours afin d'améliorer l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière et diminuer le nombre d'accidents sur les routes, de grands enjeux éducatifs découlent de ce référentiel :

- l'accidentalité des jeunes de 14 à 25 ans
- l'accidentalité liée à l'usage de deux-roues motorisés
- la sécurité des usagers vulnérables
- la lutte contre l'usage de substances psycho-actives, associée à la mobilité
- la poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées
- la mobilité durable et citoyenne
- le risque routier professionnel
- le vieillissement de la population

Qu'est-ce qu'une compétence ?

Une compétence peut être définie comme "la capacité reconnue en telle ou telle matière en raison de connaissances possédées et qui donne le droit d'en juger".

En matière d'organisation pédagogique, l'approche par compétence intègre et complète la pédagogie par objectif (PPO).

Les 4 compétences du référentiel présentent des aspects différents et complémentaires de l'usage de la route. Des sous-compétences sont associées à chacune d'elles, qui ne sont pas définies en terme d'objectif, afin de permettre leur traitement à tous les niveaux.

D'après l'[arrêté du 13 mai 2013](#), l'approche par compétences fait référence à la matrice GDE (Goals for Drivers' Education).

Cette matrice est une approche hiérarchique qui permet de structurer et de comprendre les compétences nécessaires pour conduire en sécurité.

Elle est structurée par des niveaux hiérarchiques du comportement, de 1 à 5 :

1. Maniement du véhicule
2. Maîtrise des situations de circulation
3. Objectif de la conduite automobile et contexte social
4. Projet de vie et aptitude à la vie
5. Pression sociétale, économique et politique

Comment le REMC s'applique-t-il à l'enseignement de la conduite ?

Les **usagers de demain doivent remplir tous les critères** obligatoires à l'obtention de l'examen pratique du permis de conduire.

Le moniteur d'auto-école doit se baser sur les compétences qui découlent de ce référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne afin de former les futurs conducteurs.

C'est à l'enseignant d'aider le candidat à assimiler les règles de circulation et de sécurité routière. Il a donc un rôle majeur car il s'agit de permettre aux candidats d'obtenir leur permis B mais surtout d'avoir une conduite sûre et autonome pour le restant de leur vie.